



Forêt Privée

Elections
2017

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 34 Hiver 2015

Couper à bon escient

COP 21 : l'accord de Paris vient d'être signé par 195 pays. L'exploitation forestière et le bois ont été largement débattus. La forêt représente même une des actions prioritaires au niveau mondial. Pour la France, les objectifs sont ambitieux : mobiliser plus de bois, dans le cadre d'une gestion durable pour favoriser une stratégie bas-carbone et des usages harmonieux du bois (construction, industrie, énergie).

Dans la région, nos forêts restent largement sous-exploitées. Cela se traduit par une capitalisation en volume et une extension des surfaces. Alors qu'une gestion multifonctionnelle et programmée permettrait d'anticiper au mieux les évolutions économiques, climatiques et sociales. N'oublions pas que les forestiers sont les premiers artisans du « développement durable ».

Une fois les objectifs clairement identifiés, il s'agit de faire évoluer nos forêts. Et les coupes de bois deviennent alors indispensables à de nombreux titres :

- Les éclaircies, les dépressages, les coupes de régénération, les coupes rases... favorisent une sylviculture destinée à améliorer les peuplements et à préparer les forêts futures.
- Les débroussailllements et les extractions sanitaires permettent de se prémunir contre les risques d'incendies ou les pullulations de maladies ou d'insectes.
- La plupart des coupes permettent de diversifier les paysages, de favoriser la biodiversité par l'ouverture des milieux, de poursuivre des traditions du bois de chauffage et du pastoralisme. Regardons les paysages de Pagnol ou de Cézanne beaucoup moins forestiers et plus fonctionnels que nos visions actuelles.
- L'exploitation des forêts contribue fortement aux activités sur les territoires ruraux, à l'économie de nos artisans et de nos industries.

Couper du bois permet de construire nos maisons, fabriquer nos meubles, chauffer nos demeures, éclairer nos villages... ou imprimer ce journal. Ces usages constituent une

contribution tangible sous diverses formes (séquestration, stockage, substitution) au bilan carbone de notre région, de notre pays et de notre planète.

Mais attention, l'exploitation de nos forêts doit nécessairement s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle. Les outils existent avec, en forêt privée, les documents de gestion durable qui encadrent les coupes et les travaux et assurent la pérennité et la diversité de nos forêts. Les lois et règlements - Codes forestiers, de l'environnement ou de l'urbanisme - définissent clairement les conditions et les limites des exploitations. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pouvant se révéler très dissuasives.

En complément, la certification forestière (notamment PEFC) permet de garantir et de promouvoir les produits forestiers au sein d'une filière durable.

Mais le principal risque n'est-il pas l'inactivité et l'abandon progressif de nos territoires ruraux. Une absence de gestion qui peut entraîner une mise en péril économique, sanitaire, environnemental ou climatique de notre cadre de vie.

Nous devons tous nous mobiliser. Le Forum Forêt organisé par la Forêt Privée, Syndicats et CNPF, a regroupé près de 500 personnes, le 13 novembre à Paris. Il a permis de capter l'attention sur les enjeux forestiers et il doit se prolonger par de nombreuses manifestations nationales et régionales. Connaître, gérer, exploiter, transformer, utiliser nos forêts et nos bois sont de notre responsabilité et doivent constituer le socle de la contribution des forestiers et des consommateurs au bien-être commun.

Mais, bien entendu, l'ensemble de ces actions doivent être cohérentes, à mener dans un esprit et une réalisation de qualité. Couper du bois doit améliorer notre environnement, sous réserve de couper du bois à bon escient, selon une gestion « en bon père de famille ».

Philippe Thévenet - Directeur du CRPF ■

SOMMAIRE

Dossier : Carbone et forêt 2-3

Economie : scier du bois local 4

Actualités : COP 21 de l'intérieur 5

Technique : bois-énergie / émission de CO₂ 6

Environnement : séquestration et sols forestiers 7

Hommage à Jean Carles 8

Vie des organismes : Fransylva 9

Le nouveau CBPS 10

Lu pour vous 11

Calendrier 2016 et Elections 2017 12



Nos forêts gérées, captatrices

Les forêts sont le deuxième puits de carbone (après les océans) et séquestrent annuellement l'équivalent de 19% des émissions anthropiques à l'échelle mondiale.

La COP 21 et le Forum forêt ont mis en lumière le rôle de la forêt pour l'atténuation des changements climatiques.

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), qui assiste les ministres dans l'exercice de leurs attributions,

a récemment publié un rapport sur les possibilités de contributions supplémentaires de la forêt à l'horizon 2030.

Voyons quels sont les mécanismes qui agissent en forêt et le long de la filière bois pour limiter les émissions de carbone.

Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF



Le Forum Forêt du 13 novembre 2015 a fait le plein. Il a été clôturé par Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.



LA FORÊT ATTÈNE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Merci la photosynthèse !

La photosynthèse permet aux arbres d'absorber plus de gaz carbonique qu'ils n'en émettent en respirant et de le stocker sous forme de carbone. Cette capacité photosynthétique fait de la forêt « un puits de carbone » ou « une pompe à carbone ». En croissant en surface et volume, la forêt française absorbe entre 10 et 15% des émissions nationales en carbone fossile par an.

Du carbone «immobilisé»

De plus, à condition de ne pas exploiter plus que leur croissance biologique, les forêts prolongent cette absorption par un rôle de « réservoirs de carbone » (stockage dans le temps). En France, elles stockent en moyenne 550 tonnes de CO₂/ha, soit, pour chaque hectare, l'équivalent de 200.000 L de gazoil – à peu près 4 millions de kilomètres effectués en voiture.

Les 3 S, une trilogie vertueuse

Trois mécanismes peuvent intervenir pour augmenter l'impact positif de la forêt sur le climat, ce sont les 3 S :

- la séquestration en forêt ;
- le stockage dans les produits bois ;
- la substitution à des énergies ou matériaux consommateurs de carbone fossile.

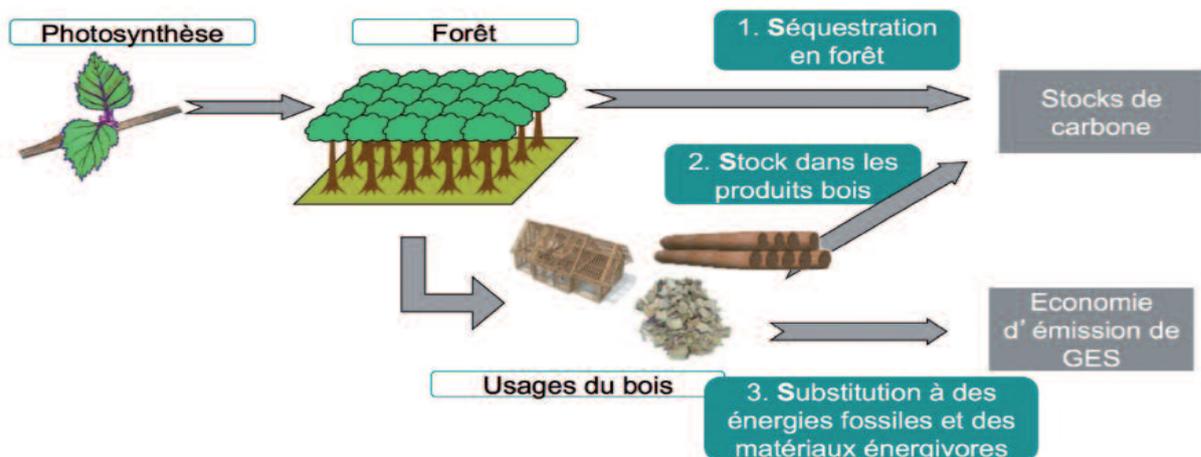
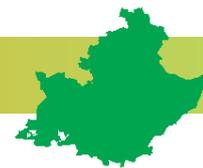


Schéma des différentes participations de la forêt à l'atténuation des changements climatiques

IDF © CNPF



indispensables de carbone

SÉQUESTRATION

Une grande quantité de carbone dans la forêt

Grâce à la photosynthèse, la forêt capte du CO₂ atmosphérique et le séquestre dans les différentes parties des arbres : feuilles, branches, troncs et racines. Le rapport du CGAAER chiffre à 69,5 millions de tonnes de CO₂ par an la séquestration en forêt.

Un dynamisme forestier propice à la séquestration

Cette absorption varie en fonction des essences (souvent plus élevée pour les résineux que les feuillus) et de l'âge des arbres (plus importante pour des peuplements adultes que très jeunes ou vieillissants). De fait, elle dépend aussi de la gestion forestière : une forêt gérée et une sylviculture dynamique sont favorables à la captation du carbone.

Indispensables sols forestiers

Un autre compartiment participe fortement à la séquestration du carbone : le sol forestier. En France, ce sont les sols qui stockent le plus de carbone (à égalité avec les sols des prairies).

Voir l'article «Séquestration et sols forestiers» p.7

STOCKAGE

Prolongation de la séquestration

La séquestration du carbone est prolongée dans le temps grâce au stockage dans les produits bois. 4 m³ de bois permettent le stockage d'environ 4 tonnes de CO₂, soit approximativement l'équivalent de 1 tonne de carbone. Lors de l'exploitation, une partie du carbone est piégée au sein des différents produits.

La qualité du bois, un plus pour le stockage de carbone

La durée de ce piégeage dépend directement de la qualité des bois (et donc de la sylviculture) : de quelques mois pour le bois-énergie ou le papier, à une centaine d'année pour le bois de construction. Le stockage annuel dans les produits bois est de 4,7 millions de tonnes de CO₂.

Bien qu'un peu plus long que la séquestration (où les arbres finissent par être décomposés et par relâcher une partie du carbone), le stockage reste temporaire.

Il ne subsiste que le temps de la vie des produits, jusqu'à leur destruction.

Voir l'article «Scier du bois local» p.4



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF

La chaufferie de Ristolas (05) participe à la fois à la substitution en utilisant du bois-énergie et au stockage avec son bardage bois.

SUBSTITUTION

Bois-énergie et émissions de carbone

Le principe de la substitution est d'éviter d'utiliser une énergie ou un matériau qui consomme du carbone fossile. Utilisé comme énergie, le bois a un bilan carbone neutre s'il est issu de forêts gérées durablement. Il permet d'éviter l'émission de carbone fossile non renouvelable (charbon, fuel ou gaz).

Le bois un matériau parfait

La substitution concerne également les matériaux : le béton, l'acier ou le PVC sont très énergivores, leur production et transformation très émettrices de carbone. L'utilisation de produits bois renouvelables à la place de ces matériaux limite les émissions carbonées.

Une économie durable

Ces substitutions permettent «d'économiser» environ 55 millions de tonnes de CO₂ par an. Contrairement au stockage, cette substitution est définitive et représente un acquis certain en terme de CO₂ « non émis ».

De plus, l'utilisation du bois en cascade (en usages successifs depuis le matériau, puis sous-produit, recyclage et enfin valorisation énergétique) prolonge d'autant la durée de stockage du CO₂ et vient renforcer l'effet de substitution.

Sylviculture et carbone

Il faut retenir que l'effet carbone d'une

sylviculture est dépendant de l'usage des produits qu'elle génère. Plus les bois sont de qualité, plus l'effet carbone est fort.

Voir l'article «Bois énergie / émission de CO₂» p.6

Camille Loudun - CRPF ■

A lire :

- Rapport du CGAAER « Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique » (disponible sur www.agriculture.gouv.fr)

- «Forêt et carbone - Comprendre, agir, valoriser» (voir p.11)

Scier du bois local

Utiliser du bois d'oeuvre, ça stocke du carbone... mais attention à la provenance de ce bois pour garder une cohérence sur les émissions de carbone !

La meilleure manière de stocker durablement du carbone est d'utiliser le bois comme matériau. Avec une large gamme de couleurs et de caractéristiques techniques selon les essences, c'est un matériau très adaptable pour toute une série de réalisations. Cependant, quand le bois est coupé et transformé loin de sa zone d'utilisation, on peut s'interroger sur la cohérence environnementale du modèle.

Il reste des petites entreprises dans nos territoires qui ont décidé d'appliquer un autre schéma. Voici l'exemple de deux scieries locales qui cherchent à valoriser les ressources bois de la région.

LA FORESTIÈRE DE PROVENCE

En complément d'une activité d'exploitation forestière pour la papeterie de Tarascon et de production de bois-énergie, la scierie La forestière de Provence, située à Carpentras (84), transforme des bois qui proviennent pour les $\frac{3}{4}$ d'un rayon de 150 km maximum. Le secteur du Ventoux, à proximité, fournit la majeure partie de l'approvisionnement.

Les essences sciées sont :

- le pin noir d'Autriche, issu des reboisements, est l'essence la plus sciée ;
- le cèdre (forêts publiques du Ventoux) ;
- le cyprès ;
- le pin maritime ;
- le douglas (hors région).

L'entreprise scie très peu d'essences feuillues. Le sciage se fait à la demande sur des grumes que veulent scier certains particuliers. Quelques feuillus précieux et autres fruitiers peuvent être concernés. Un quart de l'approvisionnement provient des forêts publiques et $\frac{1}{4}$ des forêts privées.

Le sciage est réalisé à façon. La scierie possède un réseau de partenaires (menuisiers, charpentiers et particuliers) qui passent des commandes spécifiques.

LA BERNADETTE

Laurent Isnard, dirigeant d'une entreprise d'assainissement, désireux de changer d'activité et passionné par le travail du bois, s'est lancé dans l'aventure d'une petite scierie à proximité d'Apt (Vaucluse). Il entendait notamment les regrets d'acteurs locaux concernant la valorisation du cèdre du Petit Luberon.

Il scie majoritairement du cèdre (forêts publiques, notamment Petit Luberon) et du cyprès. La scierie travaille avec le Parc naturel régional du Luberon pour promouvoir ces essences très spécifiques et faire reconnaître leur qualité. Ponctuellement et sur demande, il peut scier différents bois (pins, mûriers, cerisiers, ifs ornementaux...).

Souhaitant garder son entreprise à échelle humaine, il préfère ne traiter que de faibles volumes et donner le plus de valeur possible à ses produits.

La scierie ne réalise que des produits bruts semi finis. Un menuisier partenaire s'occupe des finitions. Le secteur de l'ameublement (plateau de table, parquet, terrasse...) est visé.

Laurent Isnard désire réaliser des produits qui ne se trouvent pas ailleurs et avec des essences locales que l'on ne trouve pas chez les gros fournisseurs.

BESOIN DE PLANCHES... ?

Vous l'avez compris, utiliser du bois dans la construction, l'ameublement, l'aménagement intérieur ou extérieur permet de stocker du carbone dans la durée. Alors aller chercher ces bois dans des régions lointaines, c'est un peu contradictoire. Pensez quand vous avez besoin de planches à aller le chercher dans les petites scieries de proximité qui transforment les bois locaux à façon...

**Haïmad Baudriller-Cacaud
et Camille Loudun - CRPF**



En haut : Laurent Isnard, avec sa scie mobile La Bernadette, lors d'une démonstration lors de la fête « Les quatre saisons de la forêt » à Banon.
En bas : La scierie La forestière de Provence est installée à Carpentras au pied du Mont Ventoux qui lui fournit une partie de ses bois.



COP 21 de l'intérieur

Bernard Petit représentait notre CRPF à la COP 21. Il nous raconte sa journée au Bourget.

Lorsque l'on passe la porte du Salon des partenaires de la COP 21 attendant au site principal des négociations, c'est l'odeur de bois qui vous accueille. La grande majorité des stands, des points d'accueil, ... sont en bois, de la palette au mobilier, la forêt transformée est à l'honneur. Le papier est aussi abondant, prospectus, revues, dossiers divers sont distribués à profusion, le papier recyclé ne suffit pas. La filière bois est à l'honneur dans cette COP 21.

UN PUBLIC DÉJÀ SENSIBILISÉ

Le public est présent, sans plus. Il est souvent constitué de personnes averties ou sensibles au règlement des problèmes environnementaux. Des exposés sont organisés tout au long des journées dans différents points du Salon. Ce public averti, les partenaires dans leurs stands, les différents exposés constituent une ruche qui travaille, suggère, avance vers des solutions pour une évolution environnementale positive. C'est une richesse perceptible de la COP 21.

L'économie est loin d'être absente. Les entreprises présentent leurs adaptations et leurs évolutions à cette demande environnementale. D'autres se créent sur cette demande (exemple: avoir un stand clef en



Bernard Petit - CRPF PACA © CNPF

main pour être réutilisable lors de plusieurs salons et en tout point respectueux de l'environnement) et s'exposent donc à la COP 21.

ET LA COP 22 ?

La COP est un événement annuel. En 2016, elle aura lieu à Marrakech. Depuis plus de 20 ans, un terreau se constitue et fait prospérer la prise en compte de l'environnement. C'est bien.

Bernard Petit - CRPF



Bernard Petit - CRPF PACA © CNPF

Discussion entre une propriétaire forestier du Var et un visiteur

FORUM FORÊT : UN COLLOQUE DE RESTITUTION

Le Forum Forêt présente les solutions de la filière forêt-bois pour le climat et invite le monde économique et la société civile pour une restitution finale en avril à Paris.

- **Vendredi 15 avril** : 4 tables rondes (Anticiper le changement climatique en forêt ; Adapter nos arbres en forêt ; Produire plus et mieux en forêt ; Élargir les usages du bois)
 - **Samedi 16 avril** : 5 ateliers avec la société civile : Construction bois, quel avenir dans les villes de demain ? / Le rôle de l'arbre dans la société, vers une valorisation croissante / Education et forêt, que faut-il enseigner à nos enfants ? / La forêt et l'eau dans le monde, les liens étroits qui les unissent / Forêt primaires, quels enjeux sociaux, environnementaux et économiques ?
- Plus d'information et inscription : www.forumforet.com

Des changements au CRPF PACA

Gilles Martinez, qui travaillait depuis plusieurs années dans les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse sur les outils de gouvernance locale, est parti du CRPF au 1er octobre 2015. Ce poste a été relocalisé sur le Var et les Alpes-Maritimes. C'est Quentin Vanneste, anciennement chargé de mission au CRPF d'Auvergne, qui vient apporter un soutien à l'équipe en place sur la promotion des PSG notamment.

Le CRPF vous envoie des cartes postales

Depuis la fin de 2015, nous vous envoyons des cartes postales... numériques ! Tous les deux mois, vous pouvez ainsi être informés des actualités forestières de la région et ainsi que des informations nationales sélectionnées. Vous ferez la connaissance des membres de notre CRPF à travers nos portraits d'agents et de Conseillers de Centre. Vous découvrirez à chaque numéro une essence d'arbre de nos forêts et les prochaines journées de rencontre.

Pour s'inscrire, vous pouvez envoyer votre courriel à info.paca@crpf.fr.

Eco-chèque sur la CPA

Le Pays d'Aix propose d'aider les propriétaires forestiers privés à développer la gestion de leurs boisements et à produire du bois. Ce soutien prend la forme d'une aide financière à la rédaction des plans simples de gestion (et autres documents de gestion et de programmation des travaux) et à la réalisation d'opérations d'amélioration ou de coupes de bois. L'aide est apportée dans le cadre du dispositif éco-chèque versé à tout propriétaire qui répondra aux critères d'attribution et qui en fera la demande.

Plus d'informations sur le site de la Communauté du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr.

Forêt Modèle

Ludivine Guy quitte l'association Forêt modèle de Provence. Elle est remplacée par Clément Garnier.

Bois énergie / émission de CO₂

Le bois-énergie peut paraître contradictoire avec la préservation du climat. Et pourtant...

Par son accroissement, la forêt française contribue naturellement à la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Néanmoins, le gestionnaire forestier peut favoriser ce rôle de puits de carbone par son action en maintenant une forêt en production (forêt en croissance, entretenue et exploitée). Le travail de gestion forestière permet d'optimiser le stockage de carbone en agissant sur les différents leviers : stockage via la photosynthèse et en libération dans l'atmosphère par respiration et également lors de la dégradation ou de la combustion du bois.

BRÛLER DU BOIS, C'EST BON POUR LE CLIMAT ?

Les différents produits issus des coupes de bois (constructions, meubles, panneaux, papier et bois énergie) immobilisent temporairement le carbone pour des durées très variables avant son retour dans l'atmosphère : c'est la fonction de stockage. Ainsi, la plaquette forestière représente une immobilisation très brève de quelques mois tandis que les charpentes peuvent stocker du carbone pendant des dizaines d'années.

Brûlé ou dégradé, 1 m³ de bois libère 1 tonne de CO₂.

La valorisation énergétique du bois n'est certes pas un moyen de stopper les émissions de CO₂ dans l'atmosphère, mais ces dernières ont un impact neutre sur l'effet de serre. En effet, dans le cas du bois, le carbone s'inscrit dans un cycle à durée de vie courte. Le taux de carbone dans l'atmosphère reste donc égal et n'influe pas sur le réchauffement climatique. Par opposition le carbone d'origine fossile s'inscrit dans un cycle de centaines de millions d'années et les émissions de carbone liées aux énergies fossiles augmentent donc directement le

taux de CO₂ dans l'atmosphère.

La substitution des énergies fossiles (carbone fossile) par le bois énergie (carbone organique) est donc bénéfique pour la lutte contre le changement climatique et s'inscrit dans une logique vertueuse à long terme.

UNE CENTRALE À BIOMASSE, LA SOCIÉTÉ INOVA À BRIGNOLES

Inova est une société spécialisée dans la construction clef-en-main d'unités de valorisation énergétique des déchets ménagers. Le projet de création de l'usine a été présenté au 4^e appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en 2011. Ces appels à projets favorisent l'investissement dans les projets énergétiques les plus durables en contractualisant un prix de rachat de l'électricité garanti sur 20 ans.

L'usine est située à Brignoles (83) dans la zone d'activité Nicopolis. Elle peut recevoir des billons ou de la plaquette forestière. Une aire d'arrivée des camions de 5ha leur permet d'être pesés, de réaliser un échantillonnage, de le décharger, et de repasser à la tare. Les billons sont stockés sur le parc à bois, tandis que les camions à fond mouvant chargés de plaquettes déchargent directement dans un réceptacle muni d'une vis sans fin. Les plaquettes sont ensuite amenées dans un lieu de stockage intermédiaire avant d'être stockées dans le silo. Ce dernier est divisé en trois parties, afin d'homogénéiser le séchage et le mélange des produits. La répartition dans les différentes alcoves se fait automatiquement, durant la nuit.

Pour le moment, le rendement de l'usine est de 30% (rappel, rendement d'une centrale nucléaire est de 20%). La recherche d'une entreprise valorisant la

chaleur n'a pas abouti : les incertitudes sur le lancement puis la pérennité d'INOVA, le coût de transplantation de l'industriel et le prix du m² ont fait ajourner tous les projets.

La chaudière consommera 175.000 tonnes de bois au total :

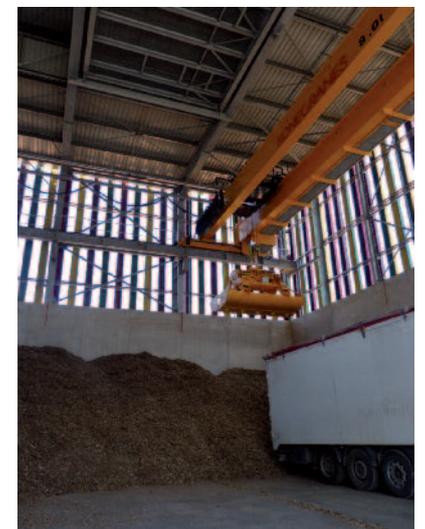
- 40.000t de bois forestier (plaquettes à 40% d'humidité) ;
- 29.000t de déchets verts ;
- 6.000t de classe A (déchets non traités).

Le rayon d'approvisionnement est de 200km autour de l'usine (situation des arbres sur pied et non d'une plateforme sur laquelle transiteraient des grumes).

Prochaines étapes :

- Fin 2015 – début 2016 : test chaleur.
- Début 2016 : production des premiers kWh. Il s'ensuivra une phase de test avec la RTE pour tester l'ensemble de l'installation et son raccordement au réseau.
- L'objectif affiché est de produire pour le réseau aux alentours du 2^e trimestre 2016. L'usine partira directement à sa valeur nominale, soit 21,5 mWe. Cela correspond à l'alimentation en électricité d'environ 42.000 foyers. Cela devrait représenter 29 camions/jour sur la ZAC où elle est installée.

Nicolas Joly - CRPF



Le silo de stockage d'INOVA

Volume de bois supplémentaire sorti de forêt	Domaine d'utilisation	Quantité de CO ₂ fossile évitée en France
1 m ³	Énergie	0,55 t CO ₂ fossile (bouquet énergétique français)
1 m ³	Construction	0,80 t CO ₂ fossile (contexte français)

Stockage de carbone par type d'usage (chiffres CNPF)

Séquestration et sols forestiers

On pense facilement à la séquestration de carbone dans les arbres, mais on oublie parfois que les sols forestiers sont aussi des puits de carbone.

Les sols (tout type de sol) stockent, sous forme de matières organiques, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère. En France, 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés dans les 30 premiers cm de sol.

SÉQUESTRATION DANS LES PARTIES VIVANTES

Parmi les sols, les sols forestiers sont parmi ceux qui renferment les plus importants stocks de carbone. Le carbone est d'abord séquestré dans la biomasse :

- 74 % dans le tronc et les branches ;
- 16% dans les racines ;
- 5% dans le feuillage ;
- 5% dans les ligneux bas, la végétation non ligneuse et le bois mort sur pied ou au sol (compartiment difficile à évaluer et sans doute sous-estimé).

MAIS AUSSI DANS LE SOL LUI-MÊME

Mais le sol lui-même est le principal réservoir de carbone forestier : il contient 57 % du carbone stocké en forêt. Il stocke près de 80 tC/ha dans les 30 premiers centimètres du sol (un peu

moins en zones méditerranéenne) et sans compter la litière. La part de carbone se répartit comme suit :

- humus (litière) : 11% ;
- entre 0-10 cm : 47% ;
- entre 10-20 cm : 28% ;
- entre 20-30 cm : 16%.

De plus, les stocks de carbone dans les sols forestiers évoluent plus lentement que dans les sols agricoles notamment.

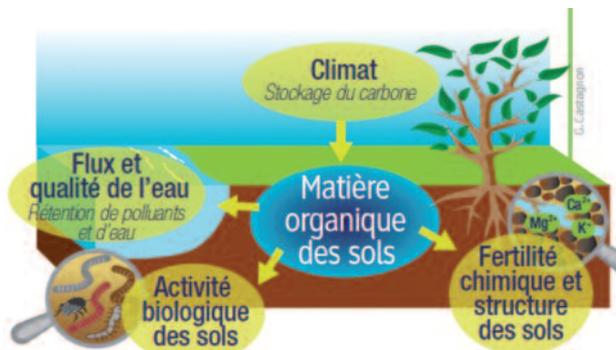
LES MULTIPLES RÔLES DU SOL

Les sols constituent un élément majeur des forêts, car ils contribuent à sa fertilité par l'absorption des nutriments, la décomposition de la matière organique et la disponibilité de l'eau.

Ils ont un rôle sur la stabilisation des sols, la qualité de l'eau et la régulation hydrique (effet tampon lors de pluies importantes).

ATTENTION FRAGILE !

Ces sols sont fragiles et sensibles aux perturbations. L'ADEME préconise de ne



Les différents rôles du sol forestier (tiré de «Carbone organique des sols» de l'ADEME)

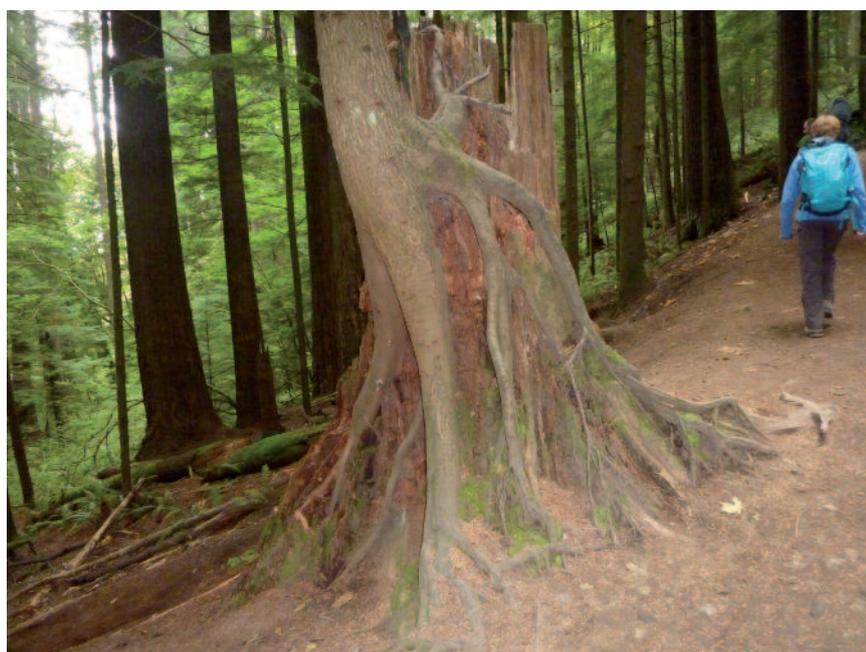
pas exporter systématiquement les rémanents hors des forêts pour permettre un retour des nutriments au sol et préserver la fertilité minérale. Ça permet aussi d'entretenir cette pompe à carbone indispensable du sol. Garder quelques bois morts sur les parcelles participe du même principe...

Camille Loudun - CRPF

A lire : «Carbone organique des sols - L'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat» de l'ADEME (www.ademe.fr)



Jean-Louis Rioual - CRPF RA © CNPF



Louis-Michel Duhen - CRPF PACA © CNPF

A gauche : une plantation Forest Avenir qui stockera du carbone en grandissant à la fois dans les arbres, mais aussi dans le sol. A droite : les arbres morts sont importants pour nourrir les sols... et cet arbre accrobate !

Jean Carlès (1936-2015)

Une personnalité forestière d'envergure vient de nous quitter.

Le monde forestier régional et national a vu disparaître en cette fin d'année 2015, une de ses personnalités forestières les plus marquantes : Jean CARLÈS, Ingénieur Général du GREF et membre de l'Académie d'Agriculture de France a été inhumé à GAP (05) le 4 janvier dernier.

UNE RICHE CARRIÈRE

Sa carrière a été fort diversifiée aussi bien d'un point de vue géographique que d'un point de vue des missions assurées. Originaire de Nice, ses postes l'ont conduit du Nord de la France aux Hautes-Alpes, de Paris à la Franche-Comté où il a assumé des responsabilités aussi bien dans des DDT que dans une Agence de l'Eau, de Directeur Régional de l'ONF à Secrétaire Général de l'Association Nationale des CRPF

A l'ANCRPF, il fût pendant près de 15 ans un étroit collaborateur du Président Leclerc de Hautecloque. Son engagement, ses convictions, sa force de persuasion, son sens politique ont, à cette occasion, largement contribué à l'organisation de la forêt privée et au



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF

M. Carlès, en forêt pour constater des dégâts de gibier.

développement des CRPF. Le 50ème anniversaire des CRPF a été pour lui l'occasion de rappeler l'Histoire, de replonger dans cette période de « bâtisseurs », particulièrement exaltante et agitée, de l'application de la Loi de 1963 et de mise en place des CRPF.

UNE IMPLICATION POUR LA FORÊT PRIVÉE ININTERROMPUE

Même après sa retraite en 1998, son dynamisme et son énergie œuvraient continuellement pour la défense de la forêt privée. A partir de 2005, il devient Conseiller des Hautes-Alpes et 1er Vice-Président du CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en étant également un élément moteur du Syndicat des Propriétaires Forestiers pour son département et sa région. Il est toujours demeuré actif, restant en lien étroit avec l'ensemble des partenaires et apportant ses contributions détaillées sur tous les thèmes le passionnant.

C'était un « travailleur » connaissant parfaitement ses dossiers. Il fut l'avocat efficace de la forêt de

montagne, de l'équilibre forêt-gibier, de la défense de la forêt méditerranéenne et de la production de bois. Ses débats, voire ses joutes, avec les partenaires du « monde de la Chasse » ou de celui de « l'Environnement » restent encore dans les mémoires.

Il aimait avant tout « décortiquer » un dossier, en analyser toutes les composantes et les répercussions, pour en dégager une synthèse et une stratégie politique. Ses avis se révélaient toujours pertinents et étoffés, ils ont animé de nombreux conseils, des commissions diverses, des comités ou des réunions innombrables, au niveau de territoires ou de thématiques spécifiques.

La Forêt Privée Française, celle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, celle des Hautes-Alpes viennent de perdre un forestier passionné et passionnant. Sa plume, toujours acérée, manquera dans le contexte des mutations multiples auxquelles la forêt privée et la filière bois, régionale et nationale, sont actuellement confrontées.

Daniel Quilici - Président du CRPF ■
Philippe Thévenet - Directeur du CRPF



Louis-Michel Duhen - CRPF PACA © CNPF

M. Carlès, lors d'un Conseil de Centre du CRPF.

La tribune de Fransylva PACA

Carte blanche à l'Union régionale des Syndicats : Interdire la chasse le dimanche ?

Certains de nos adhérents ont été sollicités par une association pour signer une pétition visant à interdire la chasse le dimanche afin de permettre aux familles de se promener à loisir dans les espaces naturels sans risquer les balles perdues.

Sans entrer dans les détails de leurs arguments et de leurs motifs (mais sans cacher qu'ils estimaient qu'il était légal de pénétrer dans les propriétés privées sans la moindre autorisation de propriétaires qui n'avaient aucun droit pour l'interdire !) je vous livre un extrait du courrier que je leur ai adressé. Je n'ose vous répéter ce qu'ils m'ont répondu. La Nature est à tout le monde.

La Nature, peut-être, mais pas le foncier. Chaque parcelle a un propriétaire maître chez lui (dans le respect des lois, des voisins... de la qualité de l'air, de l'eau, des animaux et des plantes, souvent mieux protégés que les humains) et qui peut décider de ce qu'il souhaite accepter ou interdire sur ses terres.

Trois quart des forêts françaises (zones « naturelles » bien qu'en France, où elles sont en croissance régulière depuis le XIX^{ème} siècle, elles soient toutes le résultat du travail de l'Homme), appartiennent à des propriétaires privés.

Ils gèrent durablement leurs propriétés boisées en équilibrant les objectifs de multifonctionnalité stipulés dans le Code Forestier : production de bois, services environnementaux (séquestration de carbone, filtrage des eaux, protection des sols, biodiversité, paysages...) et services sociaux parfois rémunérés.

Certains sont chasseurs, certains ouvrent leurs forêts au public en y organisant ou non des activités plus ou moins encadrées, d'autres y sont profondément hostiles et ne veulent pas se sentir « envahis » par les promeneurs, C'est leur droit le plus strict.

La chasse, que vous rangez exclusivement dans la catégorie des loisirs est aussi, pour les propriétaires forestiers, privés ou publics, une source de revenus non négligeable permettant de faire face, au moins en partie, aux coûts de plus en

plus élevés des travaux sylvicoles dont les débouchés sont de plus en plus mal valorisés et dont les volumes prélevés (très inférieurs à l'accroissement annuel de la biomasse forestière) sont de plus en plus faibles, pour de multiples raisons, dont l'acceptabilité sociale des coupes par un public de moins en moins averti (ou de plus en plus désinformé, voire manipulé) n'est pas la moindre.

La chasse est également une mission de service public. Les chasseurs sont chargés par la collectivité de réguler les populations de gibier en respectant des plans de chasse approuvés en fonction des spécificités des massifs. Ils sont mesurés par les objectifs de prélèvement auxquels ils se sont engagés et sont « sanctionnés » par la charge de « payer » les dégâts occasionnés aux cultures, principalement agricoles mais également sylvicoles.

Nous subissons en PACA trois problèmes majeurs :

- le loup (sujet difficile, surtout pour les bergers, sur lequel je ne m'étendrai pas),
- le sanglier qui prolifère dans les départements littoraux et occasionne des dégâts de plus en plus importants et coûteux, notamment dans les vignes ; il est souhaitable d'en abattre deux fois plus pendant les trois ans qui viennent pour contenir leur population en équilibre avec la surface « naturelle » qui leur convient, faute de quoi, ils continueront à chercher leur nourriture dans les champs, les vignes et même dans les jardins des centres-villes,
- les « ongulés » qui, dans nos départements de montagne où nous produisons du bois d'œuvre, se réjouissent de manger les repousses, puis de se frotter aux jeunes baliveaux qui ont échappé à leur grignotage apéritif.

C'est également un besoin sanitaire parce qu'un jour viendra où ces hardes de sangliers qui se reproduisent à l'envi seront porteuses de maladies transmissibles à l'Homme sans que nous puissions les confiner puis les abattre comme des volailles atteintes de la grippe aviaire ou du bétail atteint d'encéphalopathie spongiforme.

Nous avons grand besoin des chasseurs (et donc de la chasse). Nous avons besoin de chasseurs efficaces. Nous avons besoin qu'ils soient plus nombreux et qu'ils chassent plus souvent. Nos chasseurs, principalement des ruraux, sont efficaces, mais ils prennent de l'âge, leur nombre diminue et la relève avec des jeunes ne suit pas vraiment.

La chasse est une activité dangereuse : 122 accidents (86% concernant des chasseurs) lors de la saison 2014-2015 (source ONCFS), dont 14 mortels (tous chasseurs). Je ne suis pas chasseur moi-même mais ma fonction au service des forestiers me les fait rencontrer fréquemment. Je peux vous assurer que la sécurité est une de leurs priorités les plus importantes. J'en veux pour preuve la tendance à la baisse des accidents que l'on constate.

Vous voulez interdire la chasse le dimanche ? Avec un tel raisonnement, au regard du nombre de morts sur les routes et notamment du nombre de piétons, pourquoi ne pas exiger que soient interdits les « conducteurs du dimanche » afin que les familles puissent se promener tranquilles sur les routes, à pied, à vélo, à poney (sauf les véhicules de police, de gendarmerie, de pompiers, d'EdF ou des SAMUs dont vous admettez qu'ils sont, eux, en mission de service public) ?

Je n'ai aucun espoir de vous faire renoncer à votre lobbying pour faire interdire la chasse, d'abord le dimanche, puis le mercredi et/ou le samedi avant que ce ne soit définitivement tous les jours (ce qui risque d'arriver sans contrainte, faute de motiver nos chasseurs résiduels, protecteurs de nos forêts), mais pour tenter d'ouvrir le dialogue avec des « écologues » dont le seul tort à vos yeux est d'être « propriétaires » de parcelles, pas si naturelles que cela, qu'ils entretiennent à leurs frais car ils ne bénéficient pas d'argent public, dont le montant est d'ailleurs si insuffisant que nos collègues de l'ONF sont contraints de « vendre du bois » et de louer le droit de chasse.

Frédéric-Georges Roux - Président de Fransylva PACA ■

Nouveau CBPS (forêt < 25 ha)

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles a été actualisé avec un programme de coupe.

Le Code de Bonne Pratique Sylvicole ou CBPS est un document de gestion des forêts qui permet aux propriétaires forestiers de justifier d'une garantie de gestion durable. Il concerne les propriétés dispensées de Plan Simple de Gestion.

CE QU'EST UN « CBPS »

Le CBPS est constitué de 8 fiches portant sur les grands types de peuplements présents en PACA et indiquant pour chacun le mode de gestion sylvicole préconisé. Lorsqu'un propriétaire adhère à un CBPS, il s'engage à mettre en œuvre une gestion conforme à ces gestions préconisées pour les peuplements forestiers existant dans sa propriété, en échange, cela lui confère plusieurs avantages.

LES CBPS MENACÉS D'EXTINCTION...

Les Codes de Bonne Pratique Sylvicole ont été créés en 2001 à l'initiative de la fédération des syndicats des propriétaires forestiers et des CRPF de manière à permettre à tous les propriétaires forestiers d'avoir accès à un document de gestion, à une garantie de gestion durable, aux aides publiques et aux exonérations fiscales sans avoir l'obligation d'adhérer à une coopérative (ce qui est le cas du Règlement Type de Gestion).

Les CRPF et les syndicats ont eu récemment à défendre cet outil auprès du ministère. Un sursis a été accordé au CBPS, dont la **survie est assurée jusqu'en fin 2021**, et une nouvelle forme plus complète, comprenant un programme de coupes a été adoptée.

PUIS MAINTENUS SOUS UNE NOUVELLE FORME : LE CBPS AVEC PROGRAMME DE COUPES

Le CBPS avec programme de coupes, comme la version précédente des CBPS dispense des autorisations au titre de l'art.L124-5* et est une garantie de gestion durable, qui permet d'obtenir des

subventions publiques, pour le DEFI, pour le régime Monichon et la réduction d'ISF. De surcroît, **il dispense de déclaration de coupe en EBC.**

Il présente surtout, par rapport à la précédente version du CBPS **un avantage technique supérieur** pour le propriétaire : c'est l'intérêt des propriétaires de réfléchir à ce qu'ils veulent faire de leur forêt et de définir un programme d'action, avec les conseils techniques du CRPF.

LA SOUPLESSE RESTE DE MISE...

S'il modifie son programme de coupe (à part en EBC), le propriétaire ne doit pas faire d'avenant.

Le CRPF délibère sur les programmes de coupes et travaux qui lui sont présentés par les adhérents au CBPS. **Les CRPF ont 2 mois pour se prononcer** ; faute de réponse dans ce délai le document sera considéré comme approuvé.

CANDIDAT AU NOUVEAU CBPS ?

Vous avez déjà établi un CBPS sans programme de coupe et souhaitez établir ce programme ? Vous souhaitez adhérer à un CBPS avec programme de coupe ?

Les techniciens départementaux du CRPF ou vos gestionnaires forestiers sauront vous guider dans la démarche : contactez-les !

Marie Gautier - CRPF ■

* Article L124-5 : Dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à un seuil fixé par le représentant de l'Etat dans le département et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées que sur autorisation de cette autorité, après avis, pour les bois et forêts des particuliers, du Centre national de la propriété forestière.



Exemple de fiche CBPS pour les chênaies

APPEL AUX PSG NOUVEAU SEUIL

Jusqu'au décret du 25 mai 2011, seuls les propriétaires de plus de 25 ha de forêt d'un seul tenant étaient tenus de réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG). Les PSG concernent aujourd'hui un nombre supérieur de propriétés.

Tout ensemble de bois, forêts et terrains à boiser appartenant à un même propriétaire doit faire l'objet d'un plan simple de gestion dès lors que la surface cumulée de la plus grande des parcelles forestières et des parcelles forestières isolées situées dans la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celle-ci est égale ou supérieure à 25 ha. Le seuil en deçà duquel les parcelles forestières isolées ne sont pas prises en compte est fixé à 4 ha.

En lien avec l'organisation de réunions d'information sur l'intérêt d'établir un PSG, le CRPF enverra un courrier d'appel à PSG à une partie des propriétés nouvellement concernées par ce dispositif courant 2016. Les propriétaires « nouveau seuil » auront un délai de 3 ans à compter de la réception du courrier pour se mettre en règle.

N'hésitez pas, d'ici là à vous rapprocher du technicien de votre secteur pour avoir de plus amples informations !

CATALOGUE DE L'IDF

Des beaux livres aux livres techniques, en passant par des ouvrages pour la jeunesse... de la réflexion au rêve, vous trouvez votre bonheur dans le catalogue de l'Institut pour le Développement Forestier !



Profitez-en pour découvrir ou faire découvrir la forêt !

Catalogue téléchargeable sur le site : www.foretpriveefrancaise.com

Ci-contre, quelques idées :

Les racines, face cachée des arbres de Christophe Drénou, coordinateur, à l'IDF - 41 euros

L'arbre et la montagne de D. Chappaz et D. Grévoz, chez Rossolis - 46 euros

Maison à ossature bois, réglementation et développement durable de Y. Benoit, chez Eyrolles - 35 euros

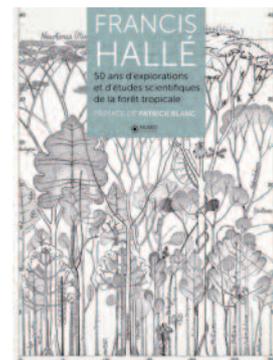
La géométrie dans le monde végétal de E. Dumont, chez Ulmer - 24 euros



À SORTIR : FORÊTS TROPICALES

Une présentation de cinquante années de recherches en botanique à travers les carnets de terrain de F. Hallé, numérisés pour l'occasion et révélant des dessins, des croquis, des notes et des anecdotes liés aux études et aux explorations du scientifique dans le monde entier.

Francis Hallé, chez Museo - 34,50 euros
A paraître en avril 2016



FORÊT ET CARBONE



Ce livre démontre que la forêt joue un rôle primordial dans la lutte contre le changement climatique.

Il fournit également les outils nécessaires pour réaliser des projets d'atténuation du changement climatique en forêt. Qu'est-ce qu'un itinéraire sylvicole «carbone +»?

Quels types de travaux forestiers ? Pourquoi regrouper les propriétés ? Quels intérêts pour les propriétaires et les financeurs ?

Le propriétaire qui s'interroge sur la part que peut prendre sa forêt dans l'atténuation du changement climatique, le technicien forestier qui veut développer un projet carbone, l'entreprise ou la collectivité désireuse de participer à l'amélioration de la forêt française au travers de sa politique de développement durable, trouveront dans cet ouvrage synthétique tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

«Forêt et carbone - comprendre, agir, valoriser» de O. Gleizes, S. Martel et L. Casset, à l'IDF - 19 euros

À SORTIR : GARDES PARTICULIERS EN FORÊT

Toutes les informations utiles y sont données sur le statut, le recrutement, les habilitations, le commissionnement et les conditions d'exercice des différents fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police.

Sylvie Marguerite Ducret, chez Puits Fleuri - 39 euros

A paraître en février 2016



CNPF
CENTRE RÉGIONAL
PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Courriel : paca@crpf.fr

Site internet : www.ofme.org/crpf

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 34, 2015
Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)
Directeur de la Publication : P. THEVENET
Rédaction et composition : C. LOUDUN

Imprimé sur du papier recyclé et certifié, avec des encres végétales
Crédits Photos : © CNPF
Impression : Imprimerie Imprim'Apt - 84400 Apt (labellisée Imprim'Vert ®)
Date de dépôt légal : 12 février 2007
N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

RÉGION

Ingénieur 13-84 - Mobilisation et Territoires
haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr -
06 68 02 98 94

**Ingénieur 06-83 - Documents de gestion et
Formation :**

marie.gautier@crpf.fr - 06 84 50 22 43

Ingénieur 04-05 - R&D et Environnement :
pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Ingénieur thématique Bois-énergie :

nicolas.joly@crpf.fr - 06 28 58 05 71

**Ingénieur thématique Communication et
Projets environnementaux :**

camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

Ingénieur thématique PDM :

carole.penpoul@crpf.fr - 06 75 69 61 64

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81 - lundi

marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72

stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63

alexandre.jourdan@crpf.fr - 06 28 58 05 61

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 - lundi matin

catherine.michel@crpf.fr

olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75

olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauray@crpf.fr - 06 75 69 61 74

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 95 04 59 04 - lundi après-midi

pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12

patrice.devallois@crpf.fr - 06 75 69 61 71

•VAR

tél : 04 94 50 11 53 - lundi

jean-marc.corti@crpf.fr - 06 73 48 22 35

joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21

quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

•VAUCLUSE

lundi après-midi

michel.rolland@crpf.fr - 06 75 69 61 72

bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01

Avec la participation
financière de :

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rencontres

Voici le programme des journées d'information organisées par le CRPF pour le 1er semestre 2016.

CALENDRIER DES JOURNÉES 2016 : INFORÊT-VOUS !

Gratuites et conviviales, ces réunions vous feront découvrir différents aspects de la forêt et de sa gestion. Le temps d'une journée ou d'une demi-journée, vous rencontrerez d'autres propriétaires et approfondirez un sujet forestier avec nos techniciens et des intervenants spécialistes...

• Lundi 18 janvier à Saint Michel l'Observatoire (04) : Les principes de la sylviculture truffière

• Mardi 22 mars dans le Var (lieu à préciser) : Doter sa propriété d'un plan simple de gestion avec la participation de la DDTM 83

• Jeudi 24 mars à Caseneuve (84) : Le bail de chasse par Nicolas Rondeau, juriste de la Fédération nationale des Forestiers privés de France

• Vendredi 29 avril à Coursegoules (06) : Doter sa propriété d'un plan simple de gestion avec la participation de la DDTM 06

• En avril dans les Bouches-du-Rhône (date et lieu à préciser) : Que se passe-

t-il après une coupe de chêne ? 2 ans après, 5 ans après, 10 ans après...

• Mercredi 4 mai à Phuget-Théniers (06) : Doter sa propriété d'un plan simple de gestion avec la participation de la DDTM 06

• Jeudi 19 mai dans le Var (lieu à préciser) et Vendredi 27 mai dans les Hautes-Alpes (lieu à préciser) : Sylvopastoralisme en partenariat avec le CERPAM

• Jeudi 3 juin dans le Haut Buëch (05, lieu à préciser) : Utilisation du GPS en forêt

Un colloque le thème « Forêts régionales & changements climatiques » aura lieu à la fin du 1er semestre 2016.

Plus d'informations sur notre site : www.ofme.org/crpf.

Pour s'inscrire à ces journées, un numéro : 04 95 04 59 04.

Important : Elections

ÉLECTIONS DU CRPF : VÉRIFIER VOTRE PRÉSENCE SUR LES LISTES

Propriétaires de plus de 4 ha, vous allez pouvoir voter en 2017 pour vos représentants au CRPF !

• Mardi 7 février 2017 : élection par les Collèges départementaux des propriétaires forestiers

• Jeudi 9 mars 2017 : élections par les Collèges régionaux des Organisations professionnelles.

Les administrateurs du CNPF seront désignés parmi les Conseillers régionaux.

Vous pouvez d'ores et déjà vérifier votre inscription sur les listes électorales.

Elles sont disponibles en consultation au siège du CRPF à Marseille (7, impasse Ricard Digne) aux heures d'ouverture et dans les antennes départementales sur rendez-vous.

JOURNAL : VÉRIFIER LA RÉCEPTION DU PROCHAIN NUMÉRO

Avec la préparation des prochaines élections de vos représentants, nous renouvelons notre base de données d'adresses postales. Nous utiliserons une base qui ne contient que les propriétaires de plus de 4 ha. Il est possible que vous n'en fassiez pas partie ou que notre nouvelle base comporte quelques erreurs. **Vérifiez la réception du prochain journal qui devrait arriver au plus tard en septembre. N'hésitez pas à nous contacter pour nous retransmettre votre adresse postale et/ou votre courriel pour que nous puissions vous envoyer à nouveau ce bulletin d'information.**